

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 22 21 4251283 17

Numéro de propriétaire : 492 P00122 T

Département d'imposition : 210  
COTE D'OR

Commune d'imposition : 492  
POMMARD


Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.


Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 09/08/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 21051

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**  
SIP BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 22

• **pour le montant de votre impôt :**  
SDIF DIJON  
SECT. FONC  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

PARENT FRANCOIS MARIE  
PARENT ANNE FRANCOISE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

### Somme à payer

**2 778,00 €**

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

### FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**DÉBITEUR(S) LÉGal(AUX)**

Jentifiant	Droit	Désignation et adresse
MBR459	PROP/INDIVIS	PARENT FRANCOIS MARIE
MBSPPB	PROP/INDIVIS	GROS ANNE-FRANCOISE MONIQUE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021		39,14 %	%	1,80 %	%	9,90 %	%	
Taux 2022		39,14 %	%	1,80 %	%	9,90 %	%	
Adresse	5199 GR GRANDE RUE							
Base		5173		5173		5173		
Cotisation		2025		93		512		2630
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2021		1958		90		495		
Cotisation 2022		2025		93		512		2630
Variation		+3,42 %	%	+3,33 %	%	+3,43 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021		21,62 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,19 %	%	
Taux 2022		21,62 %	%	1,17 %	37,35 %	%	6,98 %	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		129		129			161		
Cotisation 2021		27		1			11		
Cotisation 2022		28		2			11		41
Variation		+3,70 %	%	+100,00 %	%	%	0 %	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base collectivité							Droit fixe :		

La base communale des terres agricoles exonérée est de 32 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			107
					Dégrevement Habitation principale			
					Dégrevement JA État			
					Dégrevement JA Collectivité			
					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>2778</b>

Références administratives : 210 51 021 051 492 492 L A

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : [tps://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles](https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-voits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-voits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.